

Information – Manifestation spontanée d'intérêt pour une occupation du domaine public

Objet : La commune de Vauvert a été destinataire d'une manifestation spontanée d'intérêt pour le renouvellement d'une autorisation d'occupation commerciale d'un emplacement sur le domaine public, place Pierre Aubanel à Gallician, les mercredis de 08h00 à 13h00.

La commune envisage de mettre à disposition cet emplacement pour une durée de douze mois. En application de la délibération n°2017/01/010 en date du 30 janvier 2017, l'occupant sera redevable d'une redevance d'occupation du domaine public, pour son commerce, d'un montant de cinquante euros par mois (50,00 euros).

Conditions d'expression de manifestations d'intérêt concurrentes :

Conformément aux articles L 2122-1- et L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, il est possible de manifester un intérêt concurrent en adressant à la commune un courrier détaillé de présentation du candidat et de son projet.

Les plis devront être parvenus en mairie avant la date limite fixée ci-dessous, à l'adresse suivante : Commune de Vauvert - M. le maire - Hôtel de Ville - 2 place de la libération et du 8 mai 1945 - 30600 Vauvert, le cachet d'enregistrement par le service Courrier, le jour ouvré suivant la réception, faisant foi.

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 4 avril 2023.

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus : Commune de Vauvert. *Correspondant :* M. Frédéric Bartissol, pôle Événementiel, sports et vie associative, courriel : frederic.bartissol@vauvert.com, tél. : 04-66-73-17-35.

Date d'envoi du présent avis : 27 mars 2023.